



Compte Rendu du Comité Technique Académique du 9 décembre

La FSU, dans la recherche permanente de l'unité syndicale, gage d'efficacité, discute, débat, propose des avis aux trois autres organisations syndicales qui siègent en CTA : FO, SUD et l'UNSA ; avec pour objectif d'obtenir un vote majoritaire voire unanime des organisations représentant les personnels. Ni l'UNSA, ni SUD n'ont souhaité répondre sur ces avis avant le CTA. Par ailleurs, le représentant SUD était absent.

Rattrapage de la journée de prérentrée et calendrier scolaire :

Extrait de la déclaration FSU :

« ...Le rattrapage du jour de prérentrée le lundi 2 septembre, travaillée par les personnels, imposée aux enseignants et aux personnels des établissements sur les après-midi des mercredis 13 novembre et 11 juin, issue de l'interprétation ministérielle de la loi qui définit l'année scolaire en 36 semaines a suscité un fort mécontentement des personnels.

La proposition du prochain calendrier scolaire sur 3 ans, avec en particulier, une prérentrée fin août pour les 3 prochaines années, est une véritable provocation et a d'ailleurs été rejetée en CSE par un grand nombre d'organisations syndicales dont la FSU. Pour la FSU, la rentrée scolaire des enseignants doit avoir lieu en septembre, les 36 semaines de l'année scolaire doivent intégrer la prérentrée et les modalités éventuellement différées de rentrée des élèves ; la seconde journée de prérentrée doit être supprimée, et toute journée de travail supplémentaire doit être rémunérée en HSE.

Nous vous remettons les pétitions demandant le non-rattrapage de la journée de prérentrée et vous demandons un engagement sur le paiement en HSE, pour l'après-midi du 13 novembre dans un premier temps et sur la suppression de la demi-journée de rattrapage du 11 juin... »

Avis commun FSU-FO rattrapage prérentrée rentrées scolaires :

NPPV : 3 (UNSA) ; P : 6 (FSU, FO) ; C : 0

Le CTA de CLERMONT s'oppose à la procédure de rattrapage d'une journée déjà travaillée (journée de prérentrée du 2 septembre), imposée aux personnels de l'Education Nationale.

Le CTA de CLERMONT demande l'abandon du rattrapage prévu mercredi 11 juin après midi et demande que toutes les heures effectuées par les personnels le mercredi 13 novembre après midi soient payées en heures supplémentaires effectives

Le CTA exige qu'aucune retenue sur salaire ne soit réalisée sur le traitement des personnels qui n'auraient pas fait le service du mercredi après midi 13 novembre 2013.

Le CTA se prononce pour une rentrée scolaire des enseignants en septembre, pour que les 36 semaines de l'année scolaire intègrent la prérentrée et les modalités éventuellement différées de rentrée des élèves ; pour que la seconde journée de prérentrée soit supprimée.

La FSU a remis les pétitions sur la journée de rattrapage. Le recteur transmettra au ministre nos demandes. Il ne s'est engagé sur aucune de nos demandes.

Concernant les LV en lycée, la FSU a présenté 2 avis dont un commun avec FO :

Avis épreuves de LV, mesures transitoires :

P : 7 (FSU, UNSA) ; C : 2 (FO)

Face aux problèmes multiples que pose l'évaluation de la compréhension orale et de l'expression orale en LV au baccalauréat, le CTA exige que des mesures urgentes soient prises cette année : mutualisation des sujets de l'année dernière dans une banque nationale, rappel des préconisations matérielles aux chefs d'établissements,

période nationale de passation à décliner dans les académies, de façon à faire le meilleur usage possible de la banque nationale.

Le CTA demande que les candidats soient évalués par un enseignant autre que celui qu'ils ont eu pendant l'année, que la grille d'évaluation des deux épreuves soit revue et que les enseignants de LV soient rémunérés comme le sont ceux des autres disciplines lorsqu'ils

s'acquittent de leur devoir de participation aux épreuves du baccalauréat.

Avis commun FSU-FO épreuves LV N°2 :

NPPV : 3 (UNSA) ; P : 6 (FSU, FO) ; C : 0

Le CTA de Clermont Ferrand constate que les épreuves de LV II du baccalauréat n'ont bénéficié d'aucune réelle modification. Le CTA demande que la mise en place des évaluations en cours d'année de langues soit effectivement abandonnée et que toutes les épreuves de langues soient des épreuves terminales nationales et anonymes.

Discussions sur le métier :

Extrait de la déclaration FSU :

« ...Le SNES-FSU réaffirme son attachement aux garanties qui fondent les décrets de 1950 et les statuts particuliers des corps des personnels enseignants, et en exige le respect dans le cadre des notes de service et circulaires mises en œuvre depuis leur parution ou réactualisation: une définition nationale du service des enseignants fondée sur un horaire hebdomadaire correspondant à la qualification disciplinaire. Le travail présentiel est en constante évolution. Nous réaffirmons notre demande d'un service défini dans l'immédiat sur la base de 17 heures pour les certifiés et de 15 heures pour les agrégés, comprenant un abattement forfaitaire de deux heures pour la concertation, le travail en équipe pédagogique sur projet ou interdisciplinaire mais aussi en équipe éducative (enseignants, CPE, CO-Psy...) pour assurer le suivi des élèves et organiser des rencontres avec les familles.

En aucun cas ces discussions ne doivent conduire à une dégradation des conditions de travail ou de statut des personnels... »

Avis commun FSU-FO Défense du statut des personnels enseignants :

NPPV : 3 (UNSA) ; P : 6 (FSU, FO) ; C : 0

Le CTA affirme son attachement à une définition des obligations de services des personnels enseignants du second degré en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement exclusivement dans leur(s) discipline(s) de recrutement (Décrets de 1950 pour les personnels enseignants de l'enseignement général et technologique et décrets 1992 et 2000 pour les personnels enseignants des lycées professionnels).

C'est pourquoi le CTA juge inacceptable les propositions de M. PEILLON visant à redéfinir les missions et obligations de service dans le cadre des 1607 heures annuelles de la fonction publique et à introduire de nouvelles missions obligatoires hors enseignement et une définition locale des services.

Le CTA se prononce donc pour l'abandon des projets ministériels et pour l'ouverture de négociations sur la base des revendications des personnels.

Grand Clermont

Extrait de la déclaration FSU :

« ... la FSU, fidèle et constante dans sa position de rejet du schéma au premier semestre, refuse toujours d'entériner entre autre chose le transfert des sections du LP Vercingétorix vers le lycée Lafayette. Notre Fédération est échaudée par le schéma stratégique présenté comme la première phase sans aucune garantie qu'il y en ait une autre et sans aucune réflexion sur l'aménagement du territoire et sur une répartition équilibrée et attractive des formations dans l'académie. La FSU relaie dans cette enceinte les inquiétudes des personnels quant à la mise en place de la seconde phase... »

Avis commun FSU-FO Non au démantèlement des LP CLERMONTOIS :

NPPV : 3 (UNSA) ; P : 6 (FSU, FO) ; C : 0

Le CTA de Clermont-Ferrand réaffirme son opposition au projet de carte des formations sur le grand Clermont, initié par le conseil régional.

Ce projet détruit des établissements entiers comme LP Marie Curie, le LP Vercingétorix, le LP C Claudel, pour les fondre dans des campus des métiers à la composition incertaine où la région voudrait expérimenter des diplômes non existants.

LE CTA de CLERMONT se prononce contre le démantèlement de tous les lycées professionnels du bassin clermontois.